

Image not found or type unknown



Remuneration en cas d'arret de travail

Par **philippe laporte**, le **04/05/2008** à **20:28**

je suis VRP a carte unique dans une st de commerce de gros (crème glacée et surgelé), j'ai été en arrêt pendant 15 jours ,la sécurité social ma versé(après les 3 jours de carence)50%de mon salaire annuel et mon entreprise rien,est ce normal ,et que se passe t'il en cas d'accident de travail,avec une duré d'arret plus longuernmerci d'avance